

MINISTÈRE DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
Monsieur Fr. TIMMERMANS
A.A.T.L. – Direction de l'Urbanisme
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1
1035 BRUXELLES

V/réf. : D.U. : 14/PFU/235225

D.M.S. : GCR/2273-0010/ /2009-323pu/01urb09

N/réf. : AVL/CC/SJN-2.32/s.467

Annexes : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

Objet : SAINT-JOSSE-TEN-NOODE. Avenue des Arts, 16 / rue de la Charité, 42. Musée Charlier.
Travaux de restauration à la façade arrière
Demande de permis unique – Avis conforme de la CRMS
(Dossier traité par Odile Maroutaëff à la D.U. / Guy Conde Reis à la D.M.S.)

En réponse à votre lettre du 4 novembre 2009 sous référence, reçue le 6 novembre, nous avons l'honneur de vous communiquer ***l'avis conforme favorable sous réserve*** émis par notre Assemblée, en sa séance du 18 novembre 2009, concernant l'objet susmentionné.

La demande concerne la restauration de la façade arrière du Musée Chalier, classé en totalité comme monument par arrêté du 02/09/1993.

Pour mémoire, l'aspect actuel de l'hôtel de maître résulte de la réunion de deux immeubles d'esprit néoclassique acquis en 1890 par un amateur d'art, Henri Van Cutsem. Le plus vaste des deux, de quatre travées, avait été construit en 1844 sur une parcelle s'étendant jusqu'à la rue de la Charité. Sur l'emplacement des écuries et remises donnant sur cette rue, Van Cutsem décide de faire construire une galerie d'exposition fermée par une façade totalement aveugle et couverte d'une verrière ouvragée. Ces interventions sont attribuées à Victor Horta. En 1892, Van Cutsem fit démolir et reconstruire la maison voisine (n°15) de manière à l'intégrer au n°16. Les façades furent unifiées de même que les intérieurs. V. Horta serait également l'auteur de ces aménagements comprenant entre autres l'édification d'une seconde galerie vitrée.

Les galeries d'exposition, sous leurs grandes verrières bombées, présentent des similitudes incontestables avec le Palais des Beaux-Arts de Bruxelles et ses salles d'exposition qui seront construites par la suite par Horta. Par ailleurs, les transformations réalisées dans l'hôtel d'Henri Van Cutsem – instigateur du futur musée des Beaux-Arts de Tournai, également dessiné par Horta – datent de 1890 et sont donc légèrement antérieures à la maison Autrique et l'hôtel Tassel. Compte tenu de tous ces éléments et malgré la modestie de la façade, une grande attention a été accordée à l'élaboration de ce projet de restauration.

La façade rue de la Charité, concernée par la présente demande, se compose de deux parties distinctes correspondant à deux corps de bâtiments occupés par des fonctions différentes : il y a

- d'une part la galerie d'exposition et l'habitation du concierge. Cette façade, de 5 travées, est composée d'un rez-de-chaussée en pierre bleue percé de 4 grandes fenêtres et d'une porte flanquée de deux petites baies et, aux étages, d'une façade entièrement aveugle en pierre blanche peinte, surmontée d'une élégante corniche (l'ensemble étant couvert d'une verrière pour éclairer les œuvres exposées) ;
- d'autre part, l'ancien accès technique à la verrière (escalier) dont la façade, d'une travée, dissimulant l'escalier, est traité de manière moins noble et plus ordinaire que la première : façade d'une travée en briques de terre cuite et linteaux droits en pierre.

L'appareillage harpé présent aux angles des deux bâtiments contribue à l'unité à l'ensemble.

La demande porte sur la restauration de la façade ayant pour but de la restituer dans sa situation originelle de 1890. Elle comprend comme principales interventions :

- le décapage de la couche de peinture qui recouvre la paroi aveugle abritant la galerie d'exposition,
- le nettoyage des façades à l'eau pour les briques et micro-grésage pneumatique léger pour les pierres (des essais ont d'ores et déjà été effectués),
- la réfection des joints,
- le remplacement des briques dégradées et l'hydrofugation des parois en briques,
- la réparation de certaines zones de parements,
- le placement d'un revêtement anti-graffitis sur le rez-de-chaussée en pierre bleue,
- la réparation / consolidation des châssis de fenêtres qui le réclament et le remplacement de leur vitrage par de nouveaux vitrages 6 mm,
- la restauration / restitution de la finition des menuiseries (fenêtres en caramel foncé, corniche en gris clair) et des ferronneries (barreaux et grillages de fenêtres) à l'identique de la situation d'origine,
- l'enlèvement des extracteurs d'air présents dans plusieurs châssis du logement du concierge,
- le placement d'une nouvelle porte à l'identique de la porte d'origine avec récupération de la poignée, de la garniture de la boîte aux lettres et des autres ferronneries, installation d'un système de sécurisation, ajout d'un boîtier de vidéophonie intégré et restitution de la finition d'origine,
- la restitution à l'identique de la sonnette en bronze sur base d'une photo d'époque,
- le déplacement des câbles « Régie » vers un endroit plus discret de la façade,
- le placement d'une plaque commémorative en plexiglas.

Concernant la peinture de la façade aveugle, il apparaît clairement que celle-ci n'est pas d'origine. En effet, la partie supérieure de la façade en pierre blanche présente trois bandeaux horizontaux décoratifs. La volonté d'animer le mur aveugle était déjà exprimée dans le dessin de façade annexé à la demande de bâtir (les bandeaux y étaient initialement au nombre de deux). Il semble donc clair qu'il n'y ait pas eu, au départ, d'intention d'enduire ou de peindre ce mur en pierre. Le fait qu'il n'y ait qu'une seule couche de peinture renforce cette conviction. Il est en effet très peu probable que cette couche date de 1890 sans jamais avoir été surpeinte comme il est peu probable que des couches antérieures de peintures aient été décapées à un moment donné pour appliquer cette unique couche actuellement visible. Sachant de surcroît qu'Horta avait pour habitude de laisser les matériaux de construction apparents, il semble évident que la façade aveugle n'était pas peinte à l'origine.

La Commission souscrit, par conséquent, à l'enlèvement de la couche de peinture actuellement présente sur cette façade et au principe de laisser la pierre apparente.

La CRMS approuve les autres options d'intervention proposées à l'exception du remplacement de la porte d'entrée. Elle demande également de préciser ou d'approfondir certains aspects du dossier. Elle émet donc un avis conforme favorable sur le projet, conditionné par les réserves suivantes.

1. Remplacement et hydrofugation de briques :

Le repérage contradictoire et systématique des briques dégradées n'a pas encore été réalisé à ce stade d'avancement du dossier. Un plan repérant les zones à traiter devra être dressé avant le début des travaux et soumis à l'approbation de la DMS de même que le procédé de démontage/remontage qui sera adopté et la brique de remplacement. Concernant l'hydrofugation de la façade, la CRMS demande que des essais préalables soient réalisés afin d'évaluer l'efficacité du produit.

2. Réfection des joints

Les essais de nouveaux joints seront présentés préalablement à la DMS pour accord avant le début des travaux. Leur couleur devra être identique à celle des joints existants.

3. Réparation / consolidation des châssis

Les châssis sont en relativement bon état. Il est donc prévu de les maintenir et de les restaurer ponctuellement. A ce stade d'avancement du dossier, il semble toutefois qu'aucun examen précis des pathologies n'ait été effectué. La Commission demande, par conséquent, qu'un relevé des châssis et que l'identification des pièces à restaurer ou à remplacer soit effectué pour chacun d'entre eux et soumis à l'approbation de la DMS avant le début des interventions.

4. Restitution de la finition d'origine (peintures)

Une étude stratigraphique des châssis, porte de la façade et barreaux métalliques a été effectuée en 2001 par l'IRPA, lors de la restauration de la petite verrière. L'examen a permis d'identifier la couche de finition originale de ces éléments, à savoir une couleur de teinte « caramel foncé » pour les châssis et la porte et un gris mastic verdâtre pour les barreaux métalliques. Pour ce qui concerne la corniche, un échantillon de peinture a été prélevé en 2001. L'examen en laboratoire reste cependant à confirmer car il n'est pas possible de déterminer si toutes les interventions sont présentes dans l'échantillon prélevé. Bien que le nombre de couches (10) et la couleur de la première couche de finition (gris clair) peuvent laisser penser que la stratigraphie est complète, aucune référence d'identification de couleurs n'a été effectuée. La Commission demande, par conséquent, que des sondages et analyses chromatiques complémentaires soient réalisés dès que l'échafaudage sera installé, permettant d'accéder à la corniche. La teinte choisie, sur base des résultats de ces nouveaux sondages, pour la remise en peinture de la corniche devra être soumise préalablement à la DMS pour raccord.

A l'instar de la DMS, la CRMS demande que pour chaque élément de menuiserie ou de ferronnerie, une zone témoin avec l'ensemble de la stratigraphie des finitions soit conservée et consignée sur un plan.

5. Restauration de la corniche

L'essence du bois utilisé pour effectuer la restauration de la corniche sera la même que celle d'origine (qui doit encore être précisée).

6. Nouvelle porte d'entrée

Bien que le dossier mentionne (CdC p, 13) que la porte d'entrée a été fortement dégradée du fait de nombreuses adaptations successives et maladroites, les photos prises sur place par la CRMS lors d'une visite effectuée le 21/09/2006 ne permettent pas de constater cet état de dégradation. Par conséquent, la Commission demande de privilégier le maintien de la porte d'origine et son adaptation pour recevoir les différents équipements prévus, plutôt que son remplacement, si son état de conservation le permet.

7. Plaque commémorative

Le projet prévoit de placer une plaque commémorative en plexiglas fixée à la façade par 4 tiges en acier. La Commission ne souscrit pas à cet aménagement qu'elle juge inapproprié.

Veillez agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

G. VANDERHULST
Président f. f.

Copies à : - A.A.T.L. – D.M.S. : M. G. Conde Reis
- A.A.T.L. – D.U. : Mme O. Maroutaëff
- Concertation de Saint-Josse-Ten-Noode